

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant limitation de vitesse sur les hameaux de Saint Sylvestre et de Signargues sur les plateaux surélevés (dans les hameaux)

Le Maire de la commune de DOMAZAN,

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de la route,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifié fixant la liste des routes à grande circulation,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT que, pour garantir la sécurité des usagers, il convient de limiter à 30km/h, la vitesse des véhicules circulant dans les hameaux de Saint Sylvestre et de Signargues aux abords des dispositifs de sécurité, à savoir plateaux surélevés, sur la commune de DOMAZAN,

ARRETE

ARTICLE 1 : La vitesse maximale autorisée de tous les véhicules circulant dans les hameaux de Saint Sylvestre et de Signargues aux abords des dispositifs de sécurité, à savoir plateaux surélevés sur la commune de DOMAZAN, est limité à **30km/h**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière précitée, sera fournie et mise en place par les services de la commune qui en assureront l'entretien, le remplacement et la mise en conformité.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et seront transmis aux tribunaux compétents

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Remoulins, Madame le Chef de la Police intercommunale de Communauté de communes du Pont du Gard, Monsieur le responsable des services techniques communaux, Madame la secrétaire de mairie sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de son exécution.

DOMAZAN le 22 aout 2018

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mayor of Domazan, which is circular and contains the text 'MAIRE DE DOMAZAN' and 'Gard'. A blue ink signature is written over the seal.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.